

Public concerné : Tout militant ayant déjà suivi la formation « Initiation en droit du travail » ou « Droit du travail-bases »

Objectifs de la Formation :

- Identifier les changements survenus dans l'exécution du contrat de travail (maladie, accident, congés payés, congés spéciaux ...)
- Expliciter ces cas de suspension du contrat de travail au regard de leur impact sur la rémunération
- Apprendre à lire un bulletin de paye simple pour vérifier le respect par l'employeur de ses obligations

Méthodes, pédagogiques : participation active des stagiaires, travaux en sous-groupes, résolution de cas pratiques avec utilisation d'outils juridiques.

Durée du module : 3 jours

1 ^{er} jour	2 ^{ème} jour	3 ^{ème} jour
<p>ACCUEIL ET INTRODUCTION</p> <p>La vie du contrat de travail (<i>dont la phase d'exécution du contrat de travail</i>) Les règles de base en droit du travail (rappel)</p>	<p>LES CAS DE SUSPENSION DU CONTRAT DE TRAVAIL ET LEUR IMPACT SUR LA REMUNERATION (SUITE)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les règles de droit de différents types de congés, en particulier en matière de rémunération (<i>congés pour événements familiaux, congés spéciaux, congé parental d'éducation ...</i>) • Définir l'accident de travail, l'accident de trajet et la maladie professionnelle 	<p>LA DETERMINATION DU SALAIRE DE BASE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repérer si le salaire minimum a été respecté (SMIC et salaire de base conventionnel) • Faire ressortir les grands types de primes et leurs caractéristiques • Apprendre à calculer un salaire de base
<p>LES PRINCIPAUX CAS DE SUSPENSION DU CONTRAT DE TRAVAIL</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les cas de suspension du contrat de travail • Distinguer ceux avec maintien de rémunération et ceux sans maintien de rémunération 	<p>LA STRUCTURE D'UN BULLETIN DE PAYE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les composantes de la rémunération : salaire de base et accessoires • Distinguer les grandes catégories de rémunération soumises à cotisations sociales, non soumises à cotisations sociales et le net à payer 	<p>LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR EN MATIERE DE REMUNERATION ...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les interdits en matière de rémunération (<i>sanctions pécuniaires, discrimination salariale, travail dissimulé...</i>) • Connaître les cas d'application du principe « A travail égal, salaire égal » • Distinguer le principe d'égalité de traitement et la discrimination salariale
		<p>ACCOMPAGNEMENT DES STAGIAIRES EVALUATION, SYNTHESE ET CLOTURE DU STAGE</p>